

## UNIVERSITE DE TOURS

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Commun aux lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12 – 13

### **Marché de travaux**

passé selon la procédure d'Appel d'offres en application des dispositions L2124-2, R2124-1 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

*relatif à la*

### **Réhabilitation du clos et du couvert des bâtiments B et D du site des TANNEURS de l'Université de TOURS**

**Date limite de remise des offres :**  
23/05/2023 – 16h00

Visites obligatoires  
Le 20/04/2023 à 9h00  
Le 03/05/2023 à 10h00

**Maître d'Ouvrage :**

**UNIVERSITE DE TOURS**

60 rue du Plat d'Etain – BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1  
02 47 36 66 00

**Maitre d'ouvrage délégué :**

**ASCISTE INGENIERIE GRAND OUEST**

45 rue de la Marbellière  
37300 Joué-lès-Tours  
02 47 20 68 78

## Section 1

### Acheteur public

#### **1 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L’ACHETEUR PUBLIC :**

##### **1.1 – Maitre d’ouvrage**

###### **UNIVERSITE DE TOURS**

60 rue du Plat d’Etain – BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1  
Tél : 02 47 36 66 00  
Site Web = [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)  
Code NUTS: FRB04

##### **1.1 – Maitre d’ouvrage délégué**

###### **ASCISTE INGENIERIE GRAND OUEST**

45 rue de la Marbellière  
37300 Joué-lès-Tours  
02 47 20 68 78  
tours@ascistego.fr

#### **2 – COORDONNEES DE LA PERSONNE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS :**

Afin d’obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats déposeront une demande sur le profil d’acheteur **au plus tard le 9 mai 2023** :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2274416&orgAcronyme=f2h>

Une réponse sera alors adressée à l’ensemble des candidats ayant téléchargé le DCE sur le profil d’acheteur et ayant indiqué un adresse courriel valide **au plus tard le 12 mai 2023**.

#### **3 – VISITE DE SITE OBLIGATOIRE POUR L’ENSEMBLE DES LOTS :**

Une visite de site commune et **obligatoire** est organisée aux dates suivantes :

- le **jeudi 20 avril 2023** à 9h00 sur site
- le **mercredi 3 mai 2023** à 10h00 sur site

Les entreprises confirmeront leur présence 48h avant la visite à l’adresse suivante : tours@ascistego.fr

A l’issue de la visite, il sera remis au candidat une attestation de visite qu’il devra joindre à son offre (Un modèle d’attestation de visite à présenter au correspondant susvisé est disponible dans le dossier de consultation des entreprises).

L’absence d’attestation de visite au dossier constitutif de l’offre du candidat vaut rejet de l’offre.

##### **Adresse de visite :**

###### **UNIVERSITE DE TOURS**

Faculté des TANNEURS  
3 rue des Tanneurs,  
TOURS (37000)

Lieu de rendez-vous : sur le parvis coté entrée principale du bâtiment D (façade Est)

**Nota bene : Contexte lié au coronavirus :** les personnes qui se rendront sur site sont invitées à respecter les consignes sanitaires en vigueur au jour de la visite.

## **4 – ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable directement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2274416&orgAcronyme=f2h>

## **5 – COMMUNICATION :**

Les communications entre le maître d'ouvrage délégué et les opérateurs économiques candidats s'effectuent via les échanges sécurisés de la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Les adresses sont rappelées ci-dessus.

## **6 – OUTILS ET DISPOSITIFS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE :**

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles.

Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

## **7 – TYPE D'ACHETEUR PUBLIC :**

- Etat (EPCSCP = Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)
- Collectivité territoriale
- Autre (préciser)

## **Section 2**

### **Objet du marché**

#### **1 – DESCRIPTION :**

##### **1.1 – Type de marché de travaux :**

- Exécution
- Conception

##### **1.2 – S'agit-il d'un accord-cadre ? :**

- OUI
- NON

##### **1.3 – S'agit-il d'un marché à tranches ? :**

- OUI
- NON

Le marché est décomposé en plusieurs tranches :

**Tranche ferme** : Travaux affectés aux bâtiments B et C ;

**Tranche optionnelle** : Travaux affectés au bâtiment D, réfection du clos-couvert et travaux de rénovation des 3 amphithéâtres y compris parvis ;

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'affirmer la tranche optionnelle dans le délai de 6 mois suivant la notification de l'ordre de service relatif à la tranche ferme. En cas de silence gardé pendant ce délai, le Maître d'ouvrage est réputé renoncer à l'affirmissement de la tranche optionnelle. Il n'est pas prévu d'indemnité d'attente ou de dédit en cas de non affermissement de la tranche optionnelle.

#### **1.4 – Description/objet du marché et décomposition en lots**

Le présent marché a pour objet la réhabilitation du clos et du couvert des bâtiments B et D du site des TANNEURS de TOURS.

La consultation est allotie en 13 lots, organisée comme suit :

D'une part, un appel d'offre, objet du présent règlement de consultation, pour 7 lots :

- Lot n° 1 : Gros œuvre, Charpente Métallique, Façades pierres et enduit
- Lot n° 2 : Menuiseries extérieures & Bardage métalliques
- Lot n° 3 : Etanchéité-couverture
- Lot n° 10 : Chauffage & Ventilation & Plomberie
- Lot n° 11 : Courants forts et faibles
- Lot n° 12 : Aménagements extérieurs, voiries et réseaux divers
- Lot n° 13 : Nettoyage

Et d'autre part, conformément à l'article R2123-1 2° du code de la commande publique, 6 « petits lots » en procédure adaptée (MAPA) :

- Lot n° 4 : Serrurerie
- Lot n° 5 : Métallerie et mobilier d'agencement
- Lot n° 6 : Cloisons-doublages-plafonds
- Lot n° 7 : Menuiseries intérieures
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Revêtements de sols souples et durs

**Le Lot n° 13 « Nettoyage » de l'opération est un marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés en application de l'article L. 2113-12 et R. 2113-7 du code de la commande publique à savoir :**

- Entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail
- Etablissement et services d'aides par le travail (ESAT) mentionné à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles
- Structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale de travailleur handicapés fixée par voie réglementaire, qui en raison de la gravité de leur déficience ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales

#### **1.5 – Maîtrise d'œuvre et maîtrise de chantier :**

Pour les lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12, les renseignements relatifs à la maîtrise d'œuvre sont indiqués à l'article 1.6 du C.C.A.P.

#### **1.6 – Contrôle technique :**

Pour les lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12, les renseignements relatifs au contrôle technique sont indiqués à l'article 1.7 du C.C.A.P.

#### **1.7 – Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs :**

Pour les lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12, les renseignements relatifs à la coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sont indiqués à l'article 1.8 du C.C.A.P.

#### **1.8 – Lieu(x) d'exécution des travaux :**

UNIVERSITE DE TOURS – Site des TANNEURS – 3 rue des TANNEURS – 37 000 TOURS

### **1.9 – Nomenclature communautaire pertinente CPV :**

<b>Lot</b>	<b>Code CPV</b>	<b>Désignation</b>
Lot n° 1	45223220-4 45261100-5 45443000-4 45261220-2	Gros œuvre, Charpente Métallique, Façades pierres et enduit
Lot n° 2	45421000-4 45421140-7	Menuiseries extérieures & Bardage métalliques
Lot n° 3	45261210-9 45261420-4	Etanchéité-couverture
Lot n° 10	45331000-6 45330000-9 45332400-7	Chauffage & Ventilation & Plomberie
Lot n° 11	45311200-2 45310000-3 45311000-0	Courants forts et faibles
Lot n°12	45112500 45111291-4	Aménagements extérieurs, voiries et réseaux divers
Lot n°13	90910000-9	Nettoyage

### **1.10 – Division en lots :**

- OUI, les prestations sont réparties en **13 lots** traités par marchés séparés.  
 NON

#### Possibilité de soumissionner pour :

- Un lot  
 Plusieurs lots  
 L'ensemble des lots

### **1.11 – Compléments à apporter au CCTP :**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

### **1.12 – Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires à la demande du maître d'ouvrage :**

- OUI  
 NON

### **1.13 – Les variantes libres à l'initiative des candidats sont-elles autorisées ? :**

- OUI, à la condition que l'entreprise réponde d'abord à la solution de base** souhaitée par l'Université de Tours et que les variantes présentées n'aboutissent pas à une modification de l'objet du marché et des clauses figurant au CCAP, à l'exception des clauses de garantie.

Seules les variantes techniques (faisant l'objet d'un avis technique en cours de validité), sous la forme de solutions innovantes et/ou alternatives à l'offre de base, à condition qu'elles permettent d'atteindre le même objectif, sont autorisées.

Les variantes libres seront proposées séparément de l'offre de base, accompagnées des informations, croquis ou plans et fiches techniques correspondants.

Chaque variante devra faire l'objet d'un acte d'engagement et d'une DPGF distincts de l'offre de base.

Ces variantes devront être sans incidence sur les autres lots. Les variantes devront être sans incidence négative sur les finitions et géométries architecturales, les performances techniques énergétiques et acoustiques, les exigences liées à la sécurité incendie, telles que définies et exigées dans les CCTP.

Si l'Entreprise propose des variantes, celles-ci devront recevoir l'accord du Maître d'Œuvre et du contrôleur technique et/ou géotechnicien au stade de l'analyse des offres. Les variantes proposées incluent nécessairement le coût de tous les frais d'études consécutifs.

Les variantes seront limitées au nombre de 3 pour les lots 01,02,03,10,11,12.  
Les variantes sont interdites pour le lot 13.

#### **1.14 – Variantes imposées par l'Université de Tours :**

Sans objet.

### **2 – QUANTITE A FOURNIR :**

#### **2.1 – Quantité globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et tous les marchés ultérieurs susceptibles d'être passés en application des articles R. 2122-1 à R. 2122-9 du code de la commande publique :**

Voir le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

#### **2.2 – Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement en application de l'article R2122-7 du code de la commande publique « le cas échéant ». Description et indication du moment où ils seront passés « si possible » :**

Sans objet.

### **3 – DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION :**

#### **3.1 - Lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12**

Le délai d'exécution des travaux figure au cadre D5 de l'acte d'engagement.

#### **3.2 - Lot 13**

Le marché est conclu à partir de la notification du marché jusqu'à la fin de l'exécution des prestations de nettoyages sur les lieux en chantier.

#### **3.3 – Dates prévisionnelle de commencement des travaux :**

Date prévisionnelle de signature du Marché tranche ferme : **juillet 2023**

Date prévisionnelle de notification de la tranche optionnelle : au plus tard 6 mois à compter de la notification du marché.

Il est rappelé que le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'affermir la tranche optionnelle dans le délai de 6 mois suivant la notification du marché. En cas de silence gardé pendant ce délai, le Maître d'ouvrage est réputé renoncer à l'affermissement de la tranche optionnelle. Il n'est pas prévu d'indemnité d'attente ou de dédit en cas de non affermissement de la tranche optionnelle.

Date prévisionnelle de début de chantier : **juillet 2023 (début phase de préparation)**

## SECTION 3

### Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

#### 1 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE :

##### **1.1 – Cautions et garanties exigées (le cas échéant) :**

Pour les lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12, les renseignements relatifs à la retenue de garantie sont indiqués à l'article 5.1 du CCAP.

##### **1.2 – Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables (le cas échéant) :**

Financement = ressources publiques internes

Paiement = le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement conformément aux articles R. 2192-31 à R. 2192-36 du code de la commande publique

##### **1.3 – Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises :**

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement conjoint, le mandataire de ce groupement étant solidaire des autres membres du groupement.

##### **1.4 – Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail** (lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12) :

###### A – Documents joints au dossier de consultation :

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, sont joints au présent dossier de consultation :

###### **• Le Plan Général de Coordination (P.G.C.)**

Les candidats tiendront compte dans leurs offres de l'ensemble des sujétions relatives au respect des règles et prescriptions édictées dans ce document.

B – Plan Particulier de Sécurité et de Protection des Travailleurs : l'entrepreneur et ses éventuels sous-traitants auront à fournir un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs.

C – Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

D – Voies et réseaux divers de chantier : sans objet

#### 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION (critères de sélection) :

**Renseignements concernant la situation propre de l'entreprise / du fournisseur / du prestataire de services, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :**

**Voir le contenu du dossier de candidature décrit au paragraphe 2 de la section 5.**

#### 3 – CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES :

Sans objet.

## SECTION 4

### Procédure

#### 1 – TYPE DE PROCEDURE :

- Appel d'offres ouvert
- Appel d'offres restreint
- Marché à procédure adaptée (possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre ; cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, y compris le prix. La négociation n'est pas obligatoire, le marché pourra être attribué sans négociation).
- Procédure avec négociation
- Dialogue compétitif

Note bene : les lots 4 à 9 font l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 2° du code de la commande publique.

Remarque : En cas d'absence d'offre, l'Université de Tours se réserve la possibilité de recourir à l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

#### 2 – MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC :

##### 2.1 – Examen des candidatures :

Si l'Université de Tours constate que des pièces visées à l'article 2.3 de la section 5 du présent règlement de consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par l'Université de Tours. Conformément à l'article R. 2144-1 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du présent marché public.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

##### 2.2 Jugement des offres

Conformément à l'article R. 2152-2 du code de la commande publique, si l'Université de Tours constate un motif d'irrégularité de l'offre, elle peut solliciter les soumissionnaires concernés pour régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié qui sera précisé dans l'invitation, à condition que ces dernières ne soient pas anormalement basses. L'Université de Tours reste libre de mettre en œuvre ou non cette disposition.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, les lots sont attribués aux candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères cités ci-dessous pondérés de la façon suivante :

### 2.2.1 Critères d'analyse des offres du lot 1

Critères de choix des offres	Note
<p>1 – Qualité de l'offre appréciée au vu du mémoire technique fourni selon les items fixés dans la partie « mémoire technique – pièces de l'offre » de l'article 2.3 de la section 5 du présent règlement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-critère 1 : Qualité de l'organisation de chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Méthodologie pour les installations de chantier pour le lot 01</li> <li>■ Méthodologie pour le transport, l'approvisionnement des gros matériels et le levage des principaux équipements</li> <li>■ Méthodologie pour la réalisation des travaux</li> <li>■ Sécurité, prévention, formation et information</li> </ul> </li> <li>• Sous-critère 2 : Qualité des moyens : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens humains et composition de l'équipe encadrante, organigramme</li> <li>■ Moyens pour respecter et/ou optimiser le planning ainsi que les décompositions de tâches principales en hommes/jours</li> <li>■ Moyens matériels pour la réalisation des travaux</li> <li>■ Les moyens mis en œuvre dans le cas de travaux se déroulant durant les mois de Juillet et Aout. La durée de tuilage entre les 2 responsables, le pourcentage d'intérimaire durant cette période ne devra excéder 10 % du personnel de l'entreprise présent sur site</li> </ul> </li> <li>• Sous-critère 3 : Qualité de réalisation des prestations : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Qualité des matériaux et procédés (fiches techniques principales, détails, avis techniques, descriptions des points singuliers, documents graphiques) justifiant le respect des CCTP et autres prescriptions du DCE.</li> <li>■ Qualité des échantillons de façade fournis pour le lot 01</li> </ul> </li> </ul>	<p>/50 décomposée comme suit :</p> <p>Sous-critère 1 noté sur 20</p> <p>Sous-critère 2 noté sur 15</p> <p>Sous-critère 3 noté sur 15</p>
<p>2 – Développement durable</p> <p>-Environnement : Les mesures et démarches adoptées par le candidat pour diminuer l'impact environnemental de ces travaux dans le cadre de la présente opération (diminution du bruit et de la pollution, des poussières, gestion des déchets, etc...)</p>	<p>/10</p>
<p>3 – Prix des prestations (tranche ferme + tranche optionnelle)</p>	<p>/40</p>
<p>TOTAL</p>	<p>/100</p>

**Nota bene 1:** chaque lot sera jugé indépendamment des autres. Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots qu'ils sont susceptibles de se voir attribuer.

**Nota bene 2:** les offres variantes sont analysées comme une offre de base. Il sera effectué un classement unique comprenant les offres base et les variantes.

## 2.2.2 Critères d'analyse des offres des lots 2 – 3 – 10 – 11 – 12

Critères de choix des offres	Note
<p>1 – Qualité de l'offre appréciée au vu du mémoire technique fourni selon les items fixés dans la partie « mémoire technique – pièces de l'offre » de l'article 2.3 de la section 5 du présent règlement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-critère 1 : Qualité de l'organisation de chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Méthodologie pour le transport et l'approvisionnement des gros matériels</li> <li>■ Méthodologie pour la réalisation des travaux spécifiques du lot</li> <li>■ Sécurité, prévention, formation et information</li> </ul> </li> <li>• Sous-critère 2 : Qualité des moyens : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens humains et composition de l'équipe encadrante, organigramme</li> <li>■ Moyens pour respecter et/ou optimiser le planning ainsi que les décompositions de tâches principales en hommes/jours</li> <li>■ Moyens matériels pour la réalisation des travaux</li> <li>■ Les moyens mis en œuvre dans le cas de travaux se déroulant durant les mois de juillet et Aout. La durée de tuilage entre les 2 responsables, le pourcentage d'intérimaire durant cette période ne devra excéder 10 % du personnel de l'entreprise présent sur site</li> </ul> </li> <li>• Sous-critère 3 : Qualité de réalisation des prestations : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Qualité des matériaux et procédés (fiches techniques principales, détails, avis techniques, descriptions des points singuliers, documents graphiques) justifiant le respect des CCTP et autres prescriptions du DCE.</li> </ul> </li> </ul>	<p>/50 décomposée comme suit :</p> <p>Sous-critère 1 noté sur 15</p> <p>Sous-critère 2 noté sur 15</p> <p>Sous-critère 3 noté sur 20</p>
<p>2 – Développement durable</p> <p>-Environnement : Les mesures et démarches adoptées par le candidat pour diminuer l'impact environnemental de ces travaux dans le cadre de la présente opération (diminution du bruit et de la pollution, des poussières, gestion des déchets, etc...)</p>	<p>/10</p>
<p>3 – Prix des prestations (tranche ferme + tranche optionnelle)</p>	<p>/40</p>
<p>TOTAL</p>	<p>/100</p>

**Nota bene 1 :** chaque lot sera jugé indépendamment des autres. Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots qu'ils sont susceptibles de se voir attribuer.

**Nota bene 2 :** les offres variantes sont analysées comme une offre de base. Il sera effectué un classement unique comprenant les offres base et les variantes.

### 2.2.3 Critères d'analyse des offres du lot 13

Critères de choix des offres	Note
1 – Qualité de l'offre appréciée au vu de la proposition technique présentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations</li> <li>- Les moyens humains d'encadrement</li> <li>- Les moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations</li> <li>- Mode opératoire d'intervention</li> </ul>	/ 60
2 – Prix des prestations (tranche ferme + tranche optionnelle)	/ 40
<b>TOTAL</b>	<b>/ 100</b>

### 2.2.4 Méthode de notation des offres

Méthode de notation du critère Qualité de l'offre et le cas échéant du critère Développement durable :

Chaque critère ou sous-critère sera évalué de la manière suivante :

- Très satisfaisant : 100% de la note maximale. La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues.
- Satisfaisant : 75% de la note maximale. La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues.
- Moyennement satisfaisant : 50% de la note maximale. La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues.
- Insuffisant : 25% de la note maximale. La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues.
- Absence de réponse ou ne répond pas aux exigences : 0% de la note maximale. La proposition ne répond pas du tout aux exigences attendues.

Méthode de notation du critère Prix :

Il est fait application de la formule suivante :

Note attribuée au candidat = (Prix offre moins disante/prix de l'offre du candidat)\*40

## 3 – REMISE D'ÉCHANTILLONS OU DE MATERIELS DE DEMONSTRATION :

- OUI pour le lot 1  
 NON

Les entreprises répondant au lot 01 devront remettre dans leur offre les échantillons suivants :

- Pierre massive épaisseur 8 cm : Selon descriptif CCTP lot 01. Dimensions particulières pour l'échantillon : 30cm x 30cm
- Pierre sur nid d'abeille : Selon descriptif CCTP lot 01. Dimensions particulières pour l'échantillon 30cm x 30cm avec un retour d'angle de 10 cm à 90° joint fermé y compris support nid d'abeille et supports de fixation
- Enduit sur ITE : Selon descriptif CCTP lot 01. Dimensions particulières pour l'échantillon : 30cmx30cm sur son support ITE avec un coté sur cornière de finition formant goutte d'eau

Les candidats doivent faire parvenir leurs échantillons, par tout moyen à leur convenance, avant la date de remise des offres, à l'adresse suivante :

ASCISTE INGENIERIE GRAND OUEST  
45 rue de la Marbellière  
37300 Joué-lès-Tours

Les échantillons doivent porter obligatoirement le numéro et l'intitulé de la consultation, et la raison sociale du candidat.

Les échantillons peuvent être déposés du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Toute remise d'échantillon au-delà de la date de remise des offres implique l'élimination du candidat.

Les frais de transport concernant l'envoi de l'échantillon sont à la charge du candidat. La remise d'un échantillon ne donne pas lieu à paiement.

A l'issue de l'analyse des offres, les échantillons ne sont pas restitués.

## **4 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

### **4.1 – Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :**

Date limite d'obtention : la date limite de remise des offres.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2274416&orgAcronyme=f2h>

Pour ce faire, il est recommandé aux entreprises de renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .docx et .xlsx

### **4.2 – Date limite de réception des offres ou des candidatures ou des demandes de participation (selon qu'il s'agit d'une procédure ouverte ou d'une procédure restreinte ou négociée) :**

Voir la page de garde du présent document.

### **4.3 – Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

### **4.4 – Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Le délai de validité des offres est de cent cinquante jours (**150**) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres. Par voie de conséquence, les candidats restent engagés sur le montant de leurs offres durant cette période.

## SECTION 5

### Autres renseignements

#### **1 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (*liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public*) :**

##### Pièces communes aux 7 lots :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Les formulaires DC1, DC2
- L'attestation de visite
- Le CCTC, les CCTP de l'ensemble des lots, les documents graphiques de la maîtrise d'œuvre (plans, coupes, détails, zonings, etc)
- Les diagnostics réalisés par le maître d'ouvrage et fournis dans le dossier de consultation (amiante, plomb, structure et charpente, façades, étanchéité, réseaux VRD)
- La notice de sécurité et notice d'accessibilité du permis de construire
- Le rapport de reconnaissance des sols,
- Le rapport initial du Contrôleur Technique,
- Le cahier des charges SSI,
- Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, et les Modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants
- Les études thermiques et acoustiques,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

##### Pour les lots 1 – 2 – 3 – 10 – 11 -12 :

- L'acte d'engagement,
- Le CCAP commun aux lots 1 à 12 et ses annexes :
  - Calendrier prévisionnel enveloppe travaux et sa notice de présentation,
  - Plan d'installation de chantier,

##### Pour le lot n° 13 :

- Le cahier des clauses particulières – Acte d'engagement (CCP-AE)

#### **2 – MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES SELON LA PROCEDURE ADOPTEE :**

##### **2.1 Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2274416&orgAcronyme=f2h>

Nota bene 1 : les réponses transmises au format « papier » seront déclarées irrecevables et renvoyées à leur expéditeur sans être examinées.

Nota bene 2 : seuls seront ouverts les plis électroniques reçus dans les conditions prévues avant la date limite de remise des offres. Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts.

Nota bene 3 : il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernières minutes » notamment compte tenu d'éventuelles coupures ponctuelles d'électricité (délestage) et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Nota bene 4 : si une offre est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi en date annule et remplace le(s) précédent(s), si celui-ci est parvenu avant la date et l'heure limites de remise des offres,

**Parallèlement à l'envoi électronique, les entreprises peuvent faire parvenir à l'acheteur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB, ...), en respectant les date et heure limites de remise des offres. Cette copie est transmise sous pli à l'adresse suivante « ASCISTE INGENIERIE GRAND OUEST - 45 rue de la Marbellière 37300 Joué-lès-Tours » et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde ». Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'entreprise.**

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site :  
<http://www.marches-publics.gouv.fr/> - rubrique aide

Le guide d'utilisation à destination des opérateurs économiques décrivant l'utilisation de la salle des marchés PLACE fait partie intégrante du règlement de la consultation.

## **2.2 - Signature des plis par les candidats :**

**Les récentes évolutions de la réglementation relative aux marchés publics n'imposent la signature de l'offre qu'au moment de l'attribution du marché public.** De ce fait, aucune offre, sous format électronique, ne pourra être écartée par l'Université de Tours au seul motif de l'absence de signature des pièces.

**Cependant, afin de permettre une notification du présent marché public dans les meilleurs délais, les candidats sont invités à signer électroniquement l'acte d'engagement avant de déposer leur offre.**

Les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à la maintenir pendant le délai de validité des offres indiqué dans l'avis d'appel à la concurrence et à signer ultérieurement le marché public qui leur sera potentiellement attribué dans les conditions financières et techniques présentées initialement.

En cas d'offre non signée au moment de son dépôt, seul l'attributaire pressenti sera invité à transmettre les actes qui sont relatifs à l'offre, dûment signés, dans les délais spécifiés dans la demande écrite de l'Université.

S'il ne peut produire ces documents dûment signés dans le délai imparti ou en cas de signature par une personne non habilitée à engager sa société, son offre est rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents dûment signés avant que le marché ne lui soit attribué.

## **2.3 - Documents requis :**

### **Pour les lots n° 1 – 2 – 3 – 10 – 11 – 12 :**

<b>Pièces de la candidature</b>		
imprimé <b>DC1</b> (ou équivalent sur papier libre)		<input type="checkbox"/>
imprimé <b>DC2</b> (ou équivalent sur papier libre)	{ Ou DUME	<input type="checkbox"/>
La liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail		<input type="checkbox"/>
Attestations d'assurances professionnelles responsabilité civile et décennale en cours de validité		<input type="checkbox"/>

Présentation de l'entreprise et les renseignements permettant de connaître les capacités professionnelles, techniques et financières (datant de moins de 3 ans) :	
Chiffres d'affaires annuels	<input type="checkbox"/>
Liste des travaux (références similaires de moins de 5 ans)	<input type="checkbox"/>
Liste de l'outillage et du matériel général	<input type="checkbox"/>
Liste des effectifs	<input type="checkbox"/>
Certificats de qualification suivants RGE pour l'obtention des CEE pour les lots 01, 02, 03, 10 :	<input type="checkbox"/>
RIB	<input type="checkbox"/>
Toute précision complémentaire ou annexe au sujet de la candidature que l'entreprise jugerait utile d'ajouter (ex : Certificats Qualibat, etc.)	<input type="checkbox"/>
<b>Pièces de l'offre</b>	
Acte d'engagement de préférence signé électroniquement avec une copie de l'habilitation à engager l'entreprise à l'appui de la signature (pouvoir pour engager l'entreprise)	<input type="checkbox"/>
La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dument renseignée par le candidat.	<input type="checkbox"/>
Un exemplaire de la DPGF sera nécessairement remis au format <b>Excel</b> .	
Attestation de visite de site	<input type="checkbox"/>
Le mémoire technique présentant :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'organisation de chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Méthodologie pour les installations de chantier et moyens de levage pour le lot 01</li> <li>■ Méthodologie pour le transport et l'approvisionnement des gros matériels</li> <li>■ Méthodologie pour la réalisation des travaux</li> <li>■ Sécurité, prévention, formation et information</li> </ul> </li> <li>• Qualité des moyens <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Moyens humains et composition de l'équipe encadrante</li> <li>■ Moyens pour respecter et/ou optimiser le planning ainsi que les décompositions de tâches principales en hommes/jours</li> <li>■ Moyens matériels pour la réalisation des travaux</li> <li>■ Les moyens mis en œuvre dans le cas de travaux se déroulant durant les mois de Juillet et Aout. La durée de tuilage entre les 2 responsables, le pourcentage d'intérimaire durant cette période ne devra excéder 10 % du personnel de l'entreprise présent sur site</li> </ul> </li> <li>• Qualité de réalisation des prestations : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Qualité des matériaux et procédés (fiches techniques principales, détails, avis techniques, descriptions des points singuliers, documents graphiques) justifiant le respect des CCTP et autres prescriptions du DCE</li> <li>■ Démarche environnementale et gestion du chantier à faibles nuisances</li> </ul> </li> <li>• Toute précision ou document complémentaire ou annexe au sujet de l'offre que l'entreprise jugerait utile d'ajouter</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

**Pour le lot 13 :**

<b>Pièces de la candidature</b>	
imprimé <b>DC1</b> (ou équivalent sur papier libre)	<input type="checkbox"/>
imprimé <b>DC2</b> (ou équivalent sur papier libre)	<input type="checkbox"/>
Attestations d'assurances professionnelles responsabilité civile en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Liste de références datant de moins de 3 ans	<input type="checkbox"/>
RIB	<input type="checkbox"/>
Toute précision complémentaire ou annexe au sujet de la candidature que l'entreprise jugerait utile d'ajouter	<input type="checkbox"/>
<b>Pièces de l'offre</b>	
Le Cahier des clauses particulières – Acte d'engagement (CCP - AE) de préférence signé électroniquement	<input type="checkbox"/>
Une proposition financière	<input type="checkbox"/>
Attestation de visite de site	<input type="checkbox"/>
Le mémoire technique présentant :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations</li> <li>• Les moyens humains d'encadrement</li> <li>• Les moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations</li> <li>• Mode opératoire d'intervention</li> <li>• Toute précision ou document complémentaire ou annexe au sujet de l'offre que l'entreprise jugerait utile d'ajouter</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

En application de l'article R. 2143-14 du code de la commande publique, l'Université de Tours pourra utiliser les documents transmis dans le cadre d'une autre consultation et qui seraient nécessaires et encore valables au titre de la candidature.

**Remarques :**

1) Conjointement à la déclaration sur l'honneur concernant les obligations fiscales et sociales (visée au paragraphe F1-g de la lettre de candidature DC1), le candidat pourra également produire les copies des attestations fiscales accompagnées de la copie de l'attestation du régime social obligatoire (URSSAF ou MSA) mais aussi des attestations de cotisation auprès de la caisse maladie obligatoire, la caisse vieillesse obligatoire ou la caisse de congés payés pour les entreprises assujetties à ces différents régimes à jour à la même date.

**3 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :****3.1 – Unité monétaire souhaitée par l'Université de Tours qui passe le marché :** Euro.

Si le candidat dont l'offre est retenue a présenté une offre libellée dans une monnaie autre que l'Euro, est informé que l'Université de Tours peut imposer son unité monétaire dans le cadre de la mise au point du marché, sous réserve d'accord préalable obtenu entre les parties.

**3.2 – Modification de détail au dossier de consultation :**

L'Université de Tours se réserve le droit, soit d'apporter au plus tard six **(6)** jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, soit de reporter la date limite fixée pour la réception du dossier. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver de réclamation à ce sujet.

### **3.3 – Information des candidats non retenus et délai de suspension :**

L’Université de Tours notifiera à chacun des soumissionnaires dont l’offre n’a pas été retenue, la décision d’attribution du marché qu’il aura prise. Le délai de suspension, délai pendant lequel le l’Administration ne peut signer le marché, est fixé à **11 jours** calendaires.

L’attention du candidat est appelée sur le fait de l’obligation de fournir, dans l’acte d’engagement, une ou plusieurs adresses mail **valides** (secrétariat, personne responsable du suivi de l’offre ...). Dans l’éventualité où l’entreprise omettrait cette formalité, il ne pourra pas être reproché au pouvoir adjudicateur un manquement à ses obligations d’information.